



Déclaration de Brazzaville sur la contribution de la recherche scientifique à la préservation du Bassin du Fleuve Congo contre les effets des changements climatiques, en lien avec le développement économique des Etats

Nous, hommes et femmes du monde de la recherche scientifique de l'Afrique Centrale et autres acteurs de la société civile, réunis dans la Salle des Conférences Internationales du Palais des Congrès de Brazzaville, les 30 et 31 octobre 2022, dans le cadre du Colloque International scientifique et interdisciplinaire sur le thème « Le Bassin du Fleuve Congo et les enjeux des changements climatiques, des sources à l'embouchure », organisé par l'Association des Ressortissants du Monde d'Eau, en sigle « AREM'EAU », membre de la Fédération des Artisans et des Entreprises de l'Economie Bleue, rattachée à la Confédération des Artisans et des Entreprises de l'Economie Bleue d'Afrique Centrale, en partenariat avec le Gouvernement de la République du Congo et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale :

- ✓ Considérant l'engagement pris par la communauté internationale, dans l'accord adopté à Paris en 2015, sur les changements climatiques, lors de la COP 21 ;
- ✓ Considérant la Décision n°25/CEEAC/CCEG/XIII/07 portant adoption de la politique générale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ;

1 Association des Ressortissants du Monde d'Eau « AREM'EAU » - 93, rue Moundzombo Moungali Brazzaville
République du Congo - BP : 1434,
Email : daniel.molongandzeyi@yahoo.fr

- ✓ Considérant la Décision N°19/CEEAC/CCEG/XVI/15 portant adoption du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale ;
- ✓ Considérant la Décision N°20/CEEAC/CCEG/XVI/15 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau ;
- ✓ Considérant la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, concrétisée par la signature du Mémorandum d'entente, en mars 2017 à Oyo, République du Congo, entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, ceux de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est et le Maroc ;
- ✓ Considérant les déclarations des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo issues de leurs 1^{er} et 2^{ème} Sommets organisés respectivement en avril 2018 et septembre 2021 ;
- ✓ Considérant la Décision N°60/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 21 mai 2015 approuvant l'Accord de Partenariat entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale et l'Agence Inter-Etablissements de Recherche pour le Développement (AIRD), portant création du Consortium pour la Recherche, l'Innovation et la Formation pour le Développement en Afrique Centrale (CRIFDAC) ;
- ✓ Considérant les recommandations du Forum Régional de la Société Civile sur les enjeux du Bassin du Congo et sa contribution dans le financement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo organisé du 21 au 22 juin 2022, à Brazzaville ;

- ✓ Considérant la Décision N°07/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021, sur la coopération entre la CEEAC et la société civile ;
- ✓ Considérant le Mémorandum d'Entente signé le 2 décembre 2020, entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Réseau des Etablissements d'Enseignement Supérieur et des Institutions de Recherche en Afrique Centrale (REESIRAC) ;
- ✓ Considérant la position commune de l'Afrique Centrale dans le cadre de la COP 27, adoptée le 5 octobre 2022, à Kinshasa, République Démocratique du Congo ;
- ✓ Saluant chaleureusement la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques « COP 27 » qui se tiendra du 7 au 18 novembre 2022, à Sharm-El-Sheikh, en République Arabe d'Egypte ;
- ✓ Rappelant que L'AREM'EAU est une association qui œuvre pour le développement durable des Communautés Locales et des Populations Autochtones riveraines du Bassin du Fleuve Congo ;
- ✓ Rappelant également que L'AREM'EAU a parmi ses objectifs, la recherche des solutions aux nombreux problèmes qui affectent cette zone géographique ;
- ✓ Tenant compte que l'objectif majeur de ce Colloque a consisté à approfondir la réflexion pour mieux cerner les problèmes des riverains du bassin du Fleuve Congo, en vue de proposer les solutions adéquates et optimales, d'une part, et que ce Colloque a été, d'autre part, un point de départ de nouvelles dynamiques interdisciplinaires devant contribuer à rendre visible le bassin du Fleuve Congo, en revisitant chacune des thématiques suivantes :

- Les changements climatiques et leurs effets sur les données environnementales du bassin du fleuve Congo ;
- Les conditions économiques et sociales dans le vécu des riverains du bassin du fleuve Congo ;
- Les enjeux juridiques et géopolitiques du bassin du Fleuve Congo ;
- Les enjeux culturels du développement durable du bassin du Fleuve Congo ;
- Les perspectives de développement durable du bassin du Fleuve Congo ;
- L'aménagement de l'espace de vie dans une zone marécageuse, sujette, d'année en année, à des inondations récurrentes ;
- L'entretien et/ou l'ouverture de cours d'eau aujourd'hui obstrués par des hydrophytes et des arbres morts, en vue de permettre un meilleur écoulement des eaux, en toutes saisons ;
- L'amélioration des conditions de transports fluviaux ;
- La rationalisation des pratiques de la pêche artisanale et le développement durable de l'aquaculture ;
- La lutte anti-vectorielle visant l'extinction des gites à moustiques et à mouches tsé-tsé ;

✓ Lancant, avec force, ce cri d'alarme et de cœur :

Sauvons le Fleuve Congo !

Sauvons le Bassin du Congo !

Sauvons la planète Terre !

Nous engageons à :

1. Mobiliser les hommes et les femmes de la recherche scientifique présents dans nos Etats et la diaspora, pour développer les travaux de recherche scientifique destinés à contribuer au développement de l'économie bleue, en général, et de l'économie du fleuve Congo, en particulier ;

2. Agir pour produire des données destinées à éclairer les décisions tant politiques qu'économiques, ainsi qu'à d'autres usages, au bénéfice des Etats membres la Commission Climat du Bassin du Congo, du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, des entreprises et d'autres parties prenantes, dont la société civile, en vue de parvenir à la diversification des économies des Etats, à la création d'emplois et au bien-être des populations ;

3. Collaborer avec le Groupe des Experts sur l'Evolution du Climat en Afrique Centrale de la CEEAC ;

4. Mettre les résultats de notre colloque à la disposition de la Commission de la CEEAC, dans le cadre de la 1^{ère} Conférence maritime et du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur les questions d'Environnement-Forêt, changements climatiques, tourbières, économie bleue et économie verte, prévus respectivement en novembre 2022, à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et au premier semestre de l'année 2023, à Libreville (République Gabonaise) ;

5. Initier une réflexion pour l'extension du mandat national de l'Association des Ressortissants du Monde d'Eau à l'Association Régionale des Ressortissants du Monde d'Eau, dont le siège pourra être basé en République du Congo, d'une part, et celui des points focaux dans les autres Etats, d'autre part, afin de mieux prendre en compte les populations des villes et villages riverains du Fleuve Congo et des autres bassins/autres écosystèmes terrestres, aquatiques ou eaux continentales (fleuves, lacs, chutes d'eau, etc.) de la sous-région ;

6. Créer le Groupe de Recherche sur l'Economie Bleue en Afrique Centrale structuré autour de plusieurs Groupes Scientifiques de Réflexion stratégique sectoriels, dont celui sur le Fleuve Congo et les autres écosystèmes terrestres et aquatiques, notamment les autres fleuves à vocation intégrateurs ou non ;

7. Soutenir l'idée de la création par la Commission de la CEEAC du Centre de Recherche, d'Innovation et de Formation et de l'Observatoire sur l'Economie bleue, dont le siège pourra être basé en République Démocratique de Sao Tomé et Principe, avec des pôles d'excellence spécialisés dans tous les Etats membres de la CEEAC, afin de combler le déficit en ressources humaines spécialisées dans les nombreuses disciplines de cette économie ;

Adoptons une feuille de route post Colloque International scientifique et interdisciplinaire sur « le Bassin du Fleuve Congo et les enjeux des changements climatiques, des sources à l'embouchure » organisé les 30 et 31 octobre 2022, à Brazzaville ;

Sollicitons l'appui des Etats membres et de la Commission de la CEEAC pour l'institutionnalisation du Colloque scientifique régional sur l'économie bleu, conformément au cadre politique et institutionnel existant au sein de la Commission Climat du Bassin du Congo et de la CEEAC ;

Exhortons les Etats membres de la Commission Climat du Bassin du Congo, dont ceux de la CEEAC, à redoubler d'efforts pour apporter un soutien à la recherche scientifique sur l'économie bleue en général, pour une meilleure valorisation socio-économique des services écosystémiques de la mer et des eaux continentales de l'Afrique Centrale ;

Lançons un appel solennel aux Partenaires Techniques et Financiers, dont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à appuyer la recherche, l'innovation et la formation sur l'économie bleue en Afrique Centrale et la mise en œuvre réussie de la feuille de route post Colloque de Brazzaville ;

Félicitons et remercions Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERRISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC, pour le soutien financier apporté à l'organisation du Colloque de Brazzaville et l'engagement de la Commission qu'il dirige dans le développement et la promotion du fleuve Congo, comme un système intégrateur clé dans la mise en œuvre des cinq axes de l'intégration en Afrique Centrale, en général, et l'économie verte, ainsi que l'économie bleue en lien avec la lutte contre les changements climatiques, en particulier ;

Encourageons Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, à continuer d'œuvrer pour son leadership affirmé, en vue du développement de l'économie bleue, en générale, et l'économie du bassin du fleuve Congo, en particulier, et lui exprimons notre soutien à poursuivre le processus d'opérationnalisation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo destiné à financer, entre autres, les programmes et les projets sur la recherche scientifique en matière d'économie bleue de l'Afrique Centrale.

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2022

Pour les participants au Colloque,

Le Président de l'AREM'EAU



Valère Gabriel ETEKA-YEMET